

■ **Fondation Fernando et Rose Inverni-Desarzens**, à Lausanne (FOSC du 11.04.1994, p. 1932). Statuts modifiés le 8 janvier 2002 (décision du Département des institutions et des relations extérieures). Nouveau but : accorder à tout organisme vaudois à but de pure utilité publique une aide financière destinée à soutenir l'action d'un tel organisme en faveur de personnes âgées vivant dans le canton de Vaud, d'handicapés sportifs, de mal-voyants, de la formation de jeunes danseurs, et de diverses associations caritatives.

Journal no 10973 du 14.11.2002
(00736696 / CH-550.0.175.358-7)